## **SERVICE COMMUNICATION**

Communiqué de Presse Jeudi 23 Avril 2020

Fédération de la Distribution Automobile



## Rectifications et précisions d'Alain LANDEC, Président de la FEDA, concernant la mise à disposition du fournisseur de masques identifié par la FEDA pour ses adhérents.

L'annonce de la FEDA hier, par voie de presse, de l'approvisionnement en masques chirurgicaux de catégorie I pour l'un de ses adhérents a jeté le trouble et provoqué des interrogations parmi ses autres adhérents. Alain LANDEC, Président de la FEDA souhaite apporter des rectifications et des précisions.

La FEDA n'a conclu aucun accord d'exclusivité de distribution. Aucun groupement ou adhérent ne peut se prévaloir d'avoir un accord particulier avec la FEDA ni donc s'arroger le droit d'une distribution exclusive auprès de la profession.

La FEDA a effectué un long travail de sourcing afin d'identifier l'entreprise la plus à même de fournir massivement des masques de qualité en un temps réduit. Ce fournisseur a été validé auprès d'organismes ayant déjà traités avec celui-ci avant d'être proposé aux membres de la FEDA.

Tous les membres de la FEDA peuvent se sourcer auprès de ce fournisseur référencé et approvisionner leurs adhérents et clients dans le cadre de leurs relations commerciales habituelles.

La FEDA précise que cette offre s'adresse à l'ensemble de ses adhérents sans aucune distinction, à des conditions strictement identiques pour le bénéfice des professionnels de la distribution automobile. Dans ce cadre, plusieurs adhérents ont l'intention de passer commande.

La FEDA tient là uniquement son rôle de facilitateur, afin d'aider du mieux possible l'ensemble de ses entreprises à faire face à la crise du COVID19. En aucun cas, la FEDA ne s'est portée acquéreur de ces masques. Désormais, il appartient à chaque organisation adhérente intéressée d'entrer en contact avec le sourcing et de traiter avec lui aux conditions négociées par la FEDA.

Alain LANDEC.